



© Ville de Montréal – Air Imex Ltée

Cadre de référence administratif du Corridor forestier du mont Saint-Bruno

Trame verte et bleue du Grand Montréal



Louis Étienne Doré | © CMM



Communauté métropolitaine
de Montréal

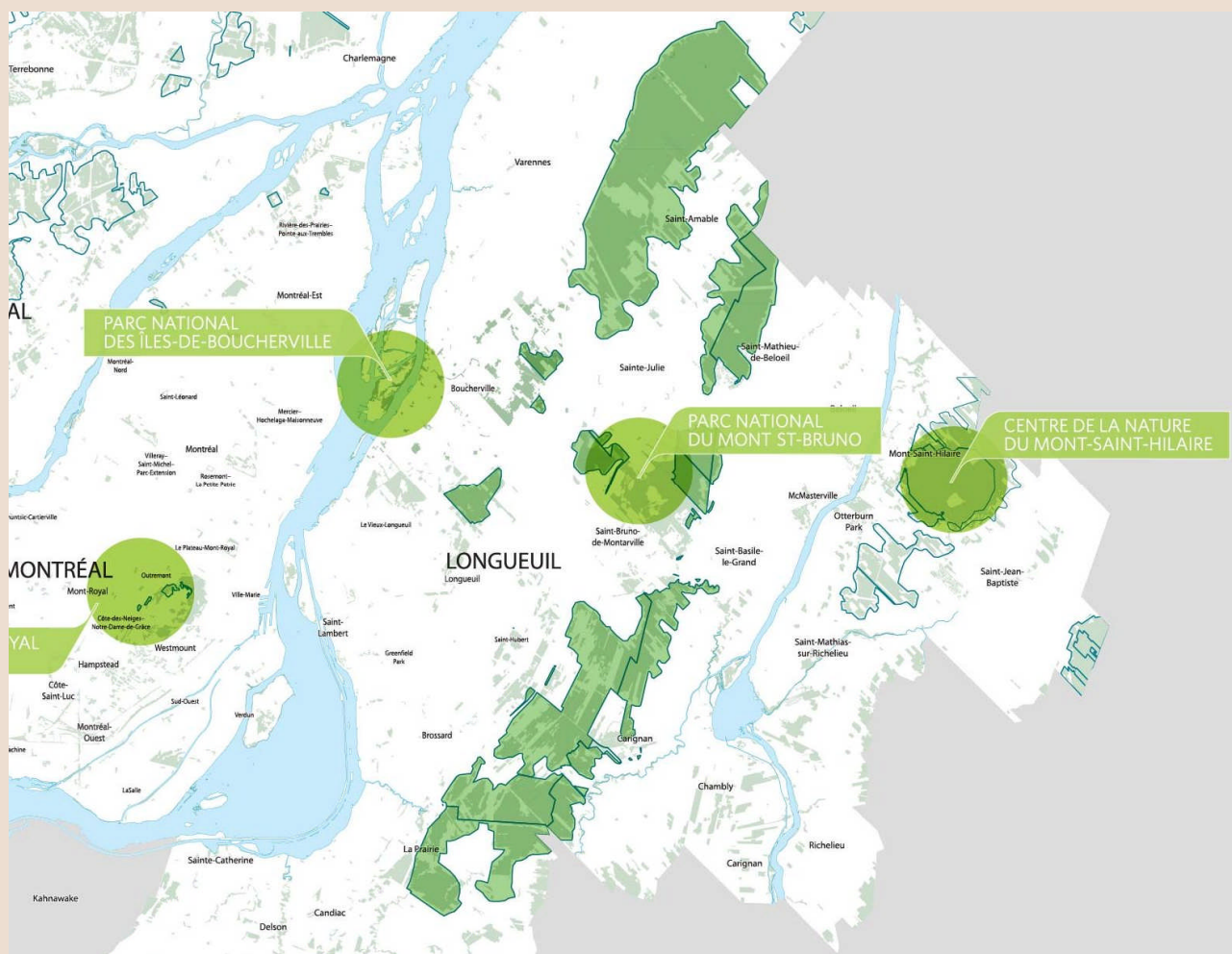
Septembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
1. Secteur 1 : Le Boisé du Tremblay	5
1.1 Description de la zone.....	5
1.2 Potentiels des interventions 2013-2018	6
2. Secteur 2 : Le Boisé de Boucherville	7
2.1 Description de la zone.....	7
2.2 Potentiels des interventions 2013-2018	7
3. Secteur 3 : Le Bois du Fer-à-cheval	8
3.1 Description de la zone.....	8
3.2 Potentiels des interventions 2013-2018	8
4. Secteur 4 : Le pourtour du mont Saint-Bruno	9
4.1 Description de la zone.....	9
4.2 Potentiels d'interventions 2013-2018	10
5. Secteur 5 : Corridor Saint-Hubert/Carignan/Saint-Bruno.....	11
5.1 Description de la zone.....	11
5.2 Priorisation des interventions 2013-2018.....	11
6. Secteur 6 : Bois de Brossard/La Prairie/Carignan et Bois de La Prairie	12
6.1 Description	12
6.2 Potentiels des interventions 2013-2018	13
7. Contributions au PMAD	14
Bibliographie	15

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

Corridor forestier du mont Saint-Bruno



Ce projet métropolitain du Corridor forestier du mont Saint-Bruno vise à maintenir le couvert forestier et à améliorer la connectivité entre les milieux naturels, que ce soit par la connexion de milieux boisés, de friches, de cours d'eau (bandes riveraines) ou de milieux humides. Le projet propose également d'accroître l'accessibilité au grand public, tout en assurant un usage compatible avec la vocation de conservation. Desservi par la route verte (cyclable) et le futur Sentier cyclable et pédestre Oka – Mont-Saint-Hilaire, le Corridor forestier du mont Saint-Bruno constituera l'essentiel des milieux boisés protégés et mis en valeur de la Trame verte et bleue du secteur sud du Grand Montréal.

Municipalités visées : Longueuil, Boucherville, Sainte-Julie, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Basile-le-Grand, Carignan, Brossard et La Prairie.

Mise en contexte

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît l'importance de protéger la diversité biologique et cible un objectif de protection des milieux naturels de 17 % du territoire. Pour ce faire, le PMAD identifie un potentiel de protection composé principalement des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers, des cours d'eau et des milieux humides.

Le PMAD demande aux MRC et aux agglomérations de protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains. Le critère 3.1.1 porte sur l'identification des aires protégées inscrites au registre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi que des bois et des corridors forestiers métropolitains. Le PMAD est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://pmad.ca/>

Le critère 3.1.3 vise à faire en sorte que les agglomérations et les MRC dotent leur région de normes et de mesures efficaces pour une protection effective des bois et des corridors forestiers métropolitains. Cette législation se fonde sur les usages compatibles avec la protection des bois et des corridors forestiers métropolitains.

Pour assurer la mise en valeur de ces éléments, le PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une Trame verte et bleue. Cette trame, qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation, contribuera à l'atteinte de l'objectif de protection de 17 % de la superficie totale du territoire de la Communauté. L'information sur la Trame verte et bleue est disponible à l'adresse suivante : <http://pmad.ca/suivi-des-actions/trame-verte-et-bleue-du-grand-montreal/>

En août 2012, la Communauté signait, avec le gouvernement du Québec, l'*Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*.

Quatre projets métropolitains sont ciblés dans l'Entente et constituent l'assise de la Trame verte et bleue :

- Parc de la rivière des Mille-Îles;
- Parc-plage du Grand Montréal;
- Corridor forestier du mont Saint-Bruno;
- Corridor forestier Châteauguay-Léry.

Afin de respecter ses engagements, la Communauté adoptait en février 2013, un programme d'aide financière permettant de déterminer les critères d'admissibilité des projets, les dépenses admissibles, les organismes admissibles et les critères d'évaluation des projets.

Le cadre de référence administratif pour le projet métropolitain du corridor forestier du mont Saint-Bruno vise à préciser les lignes directrices dans l'exercice de priorisation pour le financement des projets dans le cadre de « l'*Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* » pour la période 2013-2018.

Le territoire a été divisé en six zones permettant de faire ressortir les interventions qui respectent la spécificité des lieux. L'ensemble du projet de corridor forestier représente un potentiel d'acquisition de près 700 hectares pour un coût total de près 8 M\$ et de mise en valeur de 8,7 M\$.

Les six secteurs forestiers du Corridor forestier du mont Saint-Bruno sont les suivantes :

- Boisé Du Tremblay
- Boisé de Boucherville
- Bois du Fer-à-Cheval
- Pourtour du mont Saint-Bruno, tourbière de Saint-Bruno et ruisseau Massé
- Corridor Saint-Hubert/Carignan/Saint-Bruno
- Bois de Brossard/La Prairie/Carignan et Bois de La Prairie (La Commune)

1. Secteur 1 : Le Boisé du Tremblay

1.1 Description de la zone

Le Boisé du Tremblay, d'une superficie d'environ 600 hectares, situé en partie dans les villes de Longueuil et de Boucherville, dans l'agglomération de Longueuil. En 2005, l'agglomération de Longueuil avait déjà inscrit ce bois dans son plan de conservation et de gestion des milieux naturels à titre de zone prioritaire de conservation no 14 et de plan particulier d'urbanisme (PPU) 13.

Depuis 2007, 86,67 hectares ont été acquis à Boucherville pour des fins de conservation à perpétuité. Ces acquisitions représentent 65 % de la superficie du Boisé du Tremblay situé à Boucherville. Ces superficies conservées font partie de la réserve naturelle en milieu privé du Boisé du Tremblay, propriété de Nature-Action Québec depuis le 29 août 2012. Des pourparlers en vue d'établir des ententes de conservation volontaire à perpétuité se poursuivront au cours des prochaines années avec les deux propriétaires subsistants du côté de Boucherville.

Le Boisé du Tremblay est situé en partie en zone blanche. La ville est en processus d'acquisition pour les propriétés privées restantes. Actuellement, la portion située dans la Ville de Longueuil fait face à des pressions de développement résidentiel, principalement dans le secteur sud du boisé qui est zoné résidentiel dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil. La portion du Boisé du Tremblay située plus au nord-est est en majeure partie d'affectation agricole – forêt périurbaine ainsi que récréative et de protection, conférant une protection à cette partie du boisé.

Le boisé est à 60 % propriété de la Ville de Longueuil. Les propriétés appartenant à la Ville, situées à l'intérieur des limites du Boisé du Tremblay sont actuellement en processus d'être désignées « refuge faunique » par le ministère des Ressources naturelles afin de protéger l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest. De plus en mars 2012, la Ville de Longueuil a entrepris des démarches d'acquisitions auprès de propriétaires privés situés dans le Boisé du Tremblay à Longueuil. À ce jour, l'acquisition de cinq lots d'une superficie de 0,5 hectares a été financée dans le cadre du Fonds vert de la Communauté. L'objectif est de consolider la conservation du Boisé du Tremblay par l'acquisition de grande superficie de terrains situés en zone agricole ainsi que certains terrains dans la zone blanche.

Le potentiel de connectivité du Boisé du Tremblay se fait via les fossés agricoles et le ruisseau Massé. En effet, le ruisseau Massé s'avère être le principal lien unissant les bois de Longueuil, de Saint-Bruno et de Carignan. Il va terminer sa course dans la rivière L'Acadie, près du Richelieu, à quelque 20 kilomètres de son point d'origine.

Le Boisé du Tremblay est composé d'une mosaïque d'habitats tels que des friches, des jeunes peuplements en pleine régénération, des marais et des marécages. Une portion du boisé se démarque par sa composition floristique de fins de succession et de milieux non perturbés. La diversité des habitats présents dans le Boisé du Tremblay a favorisé l'établissement d'une faune abondante et très variée. Les reptiles et les amphibiens

sont aussi très bien représentés dans ce bois. On note d'ailleurs la présence de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), une espèce désignée vulnérable par le gouvernement du Québec et désignée menacée par le comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). La métapopulation de rainettes faux-grillon de l'Ouest, du Boisé du Tremblay, est la plus importante en Montérégie autant par sa superficie que par le nombre d'étangs à rainettes qu'elle contient. Elle représente actuellement 27 % de l'effectif subsistant sur ce territoire.

1.2 Potentiels des interventions 2013-2018

Protection des bois et des corridors

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

Mise en valeur et accessibilité

- Potentiel de mise en valeur et d'accessibilité élevé.

2. Secteur 2 : Le Boisé de Boucherville

2.1 Description de la zone

Le Boisé de Boucherville, d'une superficie d'environ 336 hectares, est situé sur le territoire de la Ville de Boucherville, au nord-ouest de la jonction des autoroutes 20 et 30.

En 2009, la Ville de Boucherville a acquis 188 ha, correspondant aux secteurs (Le Boisé), (Le Terroir) et le Bois de Boucherville, à des fins de conservation et de mise en valeur. Un plan de conservation et de mise en valeur du boisé est en cours de réalisation.

La diversité des habitats présents dans le Boisé de Boucherville a favorisé l'établissement d'une faune abondante et variée. Les reptiles et les amphibiens sont aussi très bien représentés dans ce bois. On note d'ailleurs la présence de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), espèce qui est désignée vulnérable par le gouvernement du Québec et en voie de disparition au Québec par le gouvernement du Canada. Le Boisé de Boucherville abrite la deuxième plus importante métapopulation de rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie, une espèce en situation précaire. Des aménagements permettent à la petite faune de se déplacer de la zone de conservation vers le corridor de la rivière aux Trésors via des fossés agricoles et des bandes riveraines conservées.

Anciennement cultivée, une grande proportion du boisé est maintenant en pleine régénération. Les forêts sont entrecoupées de quelques friches herbacées et arbustives et de milieux humides. Évidemment, la préservation de ces milieux favorisera la régénération des espèces de fins de succession et consolidera ainsi le couvert forestier du corridor.

2.2 Potentiels des interventions 2013-2018

Protection des bois et des corridors

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

Mise en valeur et accessibilité

- Potentiel élevé pour réaliser des projets de mise en valeur.

3. Secteur 3 : Le Bois du Fer-à-cheval

3.1 Description de la zone

Dans la MRC de Marguerite-D'Youville, le Bois du Fer-à-Cheval s'étend sur le territoire des municipalités de Calixa-Lavallée, Verchères, Varennes, Saint-Amable et Sainte-Julie. Le bois se trouve également sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil. La superficie approximative du Bois du Fer-à-Cheval est de 6 032 hectares (incluant le secteur compris dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, située à l'extérieur du territoire de la CMM). Ce bois est communément nommé Bois de Verchères pour la portion ouest et Bois du Grand-Coteau pour la portion est.

La valeur écologique, sociale et économique du Bois du Fer-à-Cheval est indéniable. Situé à proximité de pôles urbains d'importance, ce milieu naturel constitue l'un des derniers grands refuges fauniques et floristiques montréalais. Les zones et les milieux humides du bois constituent des aires d'abri, de reproduction, d'alimentation et d'élevage pour une multitude d'organismes vivants. Au sein de ce bois, on retrouve une grande concentration d'amphibiens, de reptiles, de mammifères et d'oiseaux (résidents et migrants).

Les peuplements forestiers d'intérieurs sont principalement constitués de peuplements résineux et mixtes, tandis que sur le pourtour du bois, on retrouve des peuplements de feuillus. Ce bois regroupe une grande concentration d'espèces en situation précaire et d'intérêt associée à un habitat particulier ou à un grand domaine vital. On y retrouve six écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) reconnus par le ministère des Ressources naturelles.

Les possibilités d'attribution d'un statut de protection permanent, tout en maintenant sa mise en valeur, seraient à étudier pour l'ensemble de ce massif forestier. À ce jour, plus de 227 propriétaires ont été sensibilisés et/ou accompagnés pour la protection et la mise en valeur de leur propriété.

Dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRC de La Vallée-du-Richelieu 2006), ce bois a une affectation de protection, incluant la conservation du couvert végétal. Puis, au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Marguerite-D'Youville (MRC Lajemmerais 2005), le massif boisé est présenté comme aire naturelle d'importance régionale et est divisé en trois types de zonage agricole (récréation extensive, récréations intensive et industrielle). Peu urbanisé, le secteur du Bois du Fer-à-Cheval est surtout utilisé par les propriétaires pour la pratique d'activités acéricoles et coupe de bois de chauffage non commerciale.

On retrouve la présence de trois terrains de golf et d'une carrière en exploitation, qui sectionne pratiquement en deux le Bois de Verchères. Notons également le projet d'implantation du Pipeline Saint-Laurent situé parallèlement à l'emprise électrique. Le tracé longe l'emprise électrique qui traverse, d'est en ouest, le Bois du Fer-à-Cheval à la hauteur des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Saint-Amable. Pour la réalisation des travaux, le déboisement d'environ 6 m de largeur au nord de l'emprise sera nécessaire.

3.2 Potentiels des interventions 2013-2018

Protection des bois et des corridors

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

Mise en valeur et accessibilité

- En raison de son important corridor faunique, secteur offrant un potentiel restreint de mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine à certaines propriétés municipales.

4. Secteur 4 : Le pourtour du mont Saint-Bruno

4.1 Description de la zone

Il s'agit du noyau central du territoire du corridor forestier, d'une superficie d'environ 1 343 hectares (incluant la superficie du parc), ce secteur est ceinturé par les autoroutes 20, 30 et la route 116. Cette colline montréalaise et ses terrains limitrophes sont occupés par le parc national du mont Saint-Bruno, par des terrains appartenant au ministère de la Défense nationale du Canada et plusieurs propriétés privées dans les villes de Saint-Bruno-de-Montarville, de Sainte-Julie, de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Saint-Basile-le-Grand. Le mont Saint-Bruno et son pourtour abritent une biodiversité typique du domaine de l'érablière à caryer. Plusieurs espèces rares ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables y trouvent refuge. Certains sites renferment une concentration impressionnante d'espèces à statut précaire.

La Tourbière de Saint-Bruno

La Tourbière de Saint-Bruno se situe à l'intersection des autoroutes 20 et 30. D'une superficie approximative de 115 hectares, la plus grande partie de la tourbière se situe sur des lots publics. C'est le milieu naturel ayant reçu la plus haute cote par l'étude de caractérisation des milieux humides de l'agglomération de Longueuil (Alliance Environnement (GDG) inc. 2004). Cette tourbière a été identifiée comme « forêt périurbaine » dans le schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil, ce qui contribue à soutenir sa protection (Agglomération de Longueuil 2010). Ce secteur se trouve principalement en zone agricole, ce qui le rend vulnérable aux activités de drainage en périphérie. La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont cédé les portions de leurs terrains situés à l'intérieur de la Tourbière de Saint-Bruno au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin d'agrandir le parc national du mont Saint-Bruno. Une partie de la tourbière (environ 28 ha) appartient toujours à des particuliers.

Cette tourbière de type bog, ou tourbière ombrotrophe, est alimentée en eau que par les précipitations atmosphériques. Ce milieu acide est normalement largement dominé par les sphaignes et les éricacées. Cet immense milieu humide est d'un intérêt écologique et patrimonial. Cette tourbière constitue l'une des rares tourbières non asséchées ou exploitées de la Montérégie.

Ruisseau Massé

Le ruisseau Massé est le principal affluent de la rivière L'Acadie, contribuant au quart de la charge d'eau de la rivière. D'un parcours plutôt sinueux, ce cours d'eau traverse trois municipalités, soit Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Basile-le-Grand et Carignan pour se jeter dans la rivière L'Acadie. Le ruisseau Massé est d'une longueur de 17,8 km et draine un sous-bassin de 90 km². Il est situé dans un territoire majoritairement agricole (79 %), dans des secteurs urbains (12,6 %) et dans le parc national du mont Saint-Bruno où il occupe une superficie équivalente à 8,3 % du territoire. L'eau provenant du ruisseau est très turbide, car elle provient de secteurs agricoles. En général, ce ruisseau est très tranquille et est fréquenté par une multitude d'espèces aviaires. De plus, ses berges sont utilisées par les tortues. Les peuplements forestiers présents sont des forêts humides très diversifiées, on y retrouve des forêts matures, des marécages et des ruisseaux.

La zone du pourtour du mont Saint-Bruno est un milieu très riche en biodiversité, on observe la présence de quelques 500 espèces végétales, 200 espèces d'oiseaux et de 36 espèces de mammifères, dont certaines sont désignées menacées ou vulnérables au Québec. On dénombre onze écosystèmes forestiers exceptionnels et la tourbière du lac des Atocas. Quelques espèces indigènes sont problématiques tels le raton laveur, l'écureuil gris et le cerf de Virginie.

4.2 Potentiels d'interventions 2013-2018

Protection des bois et des corridors

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

Mise en valeur et accessibilité

- Potentiel élevé pour la mise en valeur des propriétés municipales donnant accès au parc national du mont Saint-Bruno.
- Potentiel de mise en valeur et de connectivité en lien avec le sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire

5. Secteur 5 : Corridor Saint-Hubert/Carignan/Saint-Bruno

5.1 Description de la zone

Corridor Saint-Hubert/Carignan/Saint-Bruno

Ce secteur, d'une superficie approximative de 2 082 ha, forme un corridor de milieux naturels entre deux massifs forestiers d'importance sur la Rive-Sud de Montréal, le mont Saint-Bruno au nord et le Bois de Brossard/La Prairie/Carignan au sud. Environ 45 % de ce corridor est constitué de milieux forestiers, alors qu'une plus faible proportion est constituée de milieux humides (23 %) et de friches (31 %).

Secteur Éco-territoire, Saint-Hubert

Faisant partie de l'agglomération de Longueuil, les milieux naturels de l'arrondissement de Saint-Hubert, sont principalement regroupés à un endroit, soit le secteur visé par le projet Éco-territoire 21, qui regroupe 1 823 ha de milieux naturels. Ce secteur est pratiquement divisé en deux par la route 112 et est bordé par l'autoroute 30 à son extrémité ouest. Essentiellement composé de boisés et de friches, le secteur renferme aussi une quantité importante de milieux humides. On retrouve surtout des marécages, mais quelques marais et prairies humides sont présents ici et là sur le territoire.

Quant aux affectations du territoire, bien qu'il y ait majoritairement des zones d'exploitations agricoles, des zones de « parc agricole biologique » se situent au centre du territoire et autorisent seulement le développement d'exploitations agricoles ayant des pratiques respectueuses de l'environnement. Le projet engloberait, à terme, 186 ha de terrains agricoles. Finalement, deux zones de « forêt périurbaine » (totalisant 88,7 ha) au centre du secteur ont aussi été désignées afin de pouvoir conserver la grande richesse naturelle dont elles sont dotées. Notons que la portion nord de ce corridor abrite une métapopulation de rainette faux-grillon appelée « métapopulation du Grand bois de Carignan/Saint-Bruno ».

Dans le schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil, la zone située dans l'arrondissement de Saint-Hubert possède plusieurs affectations, soit : agricole (extensive, parc agricole biologique, agricole commerciale et agrotouristique), forêts périurbaine et résidentielle. Le zonage des boisés subsistants à l'intérieur des limites de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est d'affectation forêt périurbaine. Ce qui lui procure une certaine forme de protection à court terme.

Dans le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, une grande proportion des boisés de la Ville de Carignan ont une affectation de protection, mais également récréative et résidentielle, comme pour la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

5.2 Priorisation des interventions 2013-2018

Protection des bois et des corridors

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

Mise en valeur et accessibilité

- En lien avec les projets de remise en culture de la Ville de Longueuil - potentiel de projets de protection des éléments sensibles de biodiversité ainsi que le maintien de la connectivité.

6. Secteur 6 : Bois de Brossard/La Prairie/Carignan et Bois de La Prairie

6.1 Description

Le Bois de Brossard/La Prairie/Carignan

Ce bois, d'une superficie approximative de 1 768 ha (CMM, 2002) se situe de part et d'autre de l'autoroute 30. Il est composé d'environ 25 % de peuplements matures et de 75 % de milieux humides tels que des tourbières, des marécages arbustifs et arborescents et des marais. Ce bois présente un grand intérêt sur le plan écologique et un potentiel intéressant pour un parc régional ou provincial. Il représente en fait, avec le Bois de La Prairie, un des derniers bois d'envergure dans le secteur sud-est de la Montérégie. La portion située à Brossard est identifiée forêt périurbaine dans le schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil, une forme de protection contre les menaces du développement domiciliaire et agricole. La Ville de Brossard effectue un plan stratégique de conservation et de mise en valeur du Bois de Brossard qui sera disponible en juillet 2013.

Le Bois de La Prairie (Bois de La Commune)

Ce bois, qui s'étendait sur 602 ha (CMM 2002) se situe dans la municipalité de La Prairie et est traversé par l'autoroute 30, un corridor de lignes électriques à 735 kV et la rivière Saint-Jacques. Composé majoritairement de jeunes peuplements forestiers, il présente un complexe de milieux humides répartis dans son ensemble. L'ensemble du bois est identifié comme aire de confinement du cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*).

Il est à noter qu'une grande portion du Bois de Brossard/La Prairie/Carignan et celui de La Prairie (La Commune) est visé par le projet de parc régional de la rivière Saint-Jacques. Ce projet vise à protéger une partie de cet écosystème d'intérêt, à assurer la pérennité des espèces fauniques recensées sur le territoire et à permettre aux citoyens la pratique d'activités récréatives et de profiter de ces milieux naturels. Il prévoit des aménagements fauniques, l'aménagement d'une piste cyclable, la construction d'infrastructures d'accueil et l'aménagement d'une aire de pique-nique et d'une aire d'observation de la faune.

Un total de 520 ha du Bois de Brossard/La Prairie/Carignan dont 289 hectares appartiennent à la Ville de Brossard et 230 hectares à Nature-Action Québec sont protégés, cette superficie représente pratiquement la superficie du parc national du mont Saint-Bruno. D'autres démarches d'acquisition et de conservation à perpétuité sont en cours de négociations dans le secteur.

Dans le schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon (2009), la portion du Bois de Brossard/La Prairie/Carignan située sur le territoire de La Prairie est zonée agricole viable, agricole dynamique et une petite portion zonée récréative.

Pour la portion du Bois situé à Carignan, le schéma d'aménagement de la MCR de La Vallée-du-Richelieu (2006) présente un zonage de conservation de type 2. Les usages autorisés doivent s'appuyer sur l'objectif de maintenir et de régénérer le couvert forestier ainsi que de conserver les attributs écologiques.

Le Bois de La Prairie (La Commune) est en grande partie situé en zone agricole dans le schéma d'aménagement et de développement révisé et amendé de la MRC de Roussillon (2009). Toutefois, la partie située à l'ouest de l'autoroute 30 se trouve en zone industrielle légère et multifonctionnelle (zone blanche).

La MRC de Roussillon a mis sur pied une table de concertation afin d'examiner des avenues possibles pour la conservation et la mise en valeur du Bois de la Commune. La CMM a participé à une rencontre le 9 avril 2013.

6.2 Potentiels des interventions 2013-2018

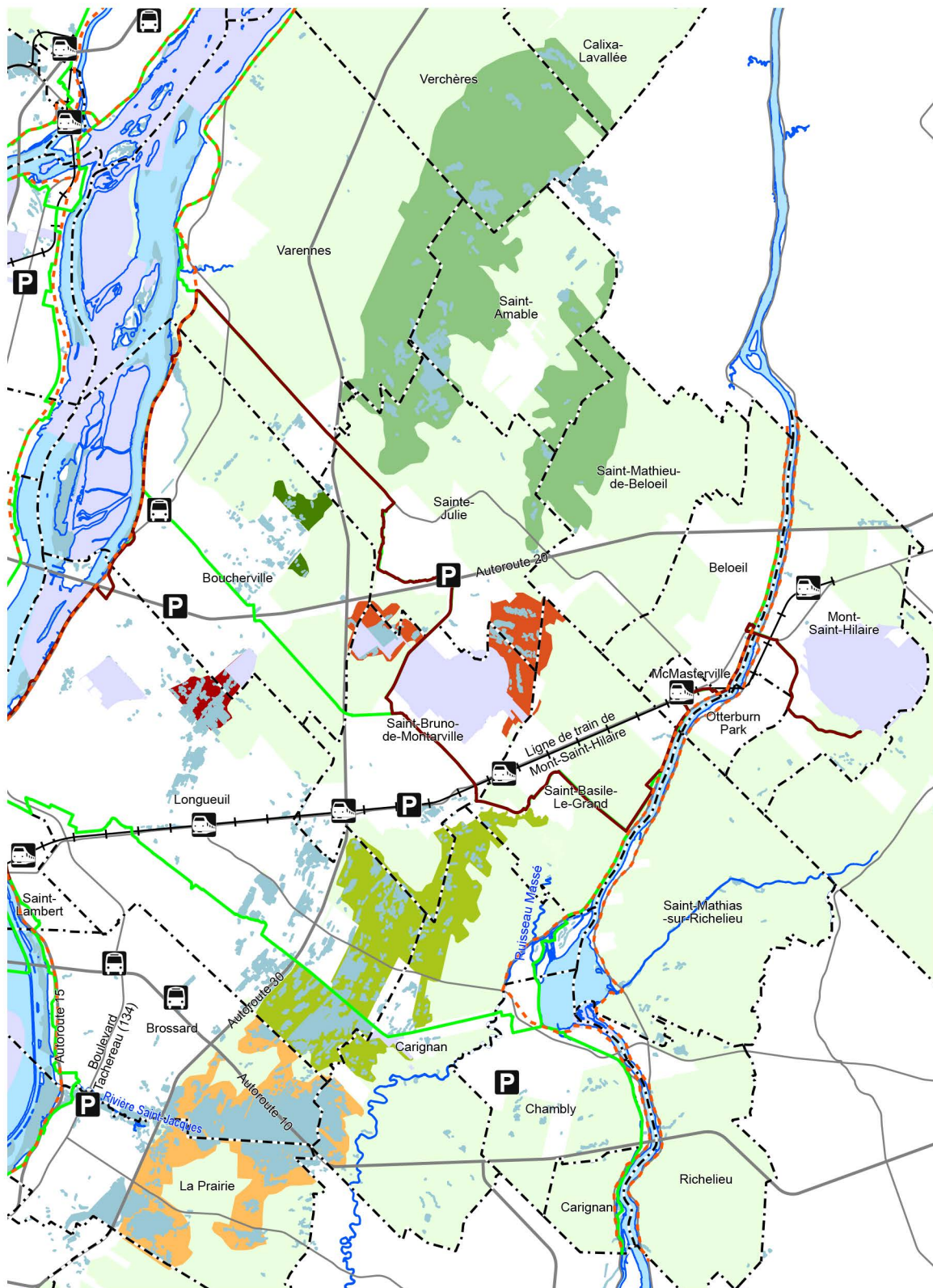
Protection des bois et des corridors

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

Mise en valeur et accessibilité

- Potentiel de mise en valeur et d'accessibilité élevé dans le Bois de Brossard, plan de conservation et de gestion de la Ville de Brossard en cours d'élaboration.
- Potentiel de connectivité entre les bois de Brossard et de La Prairie (Bois de la Commune).

Corridor forestier du mont Saint-Bruno



Corridors forestiers

- Bois du Fer-à-Cheval
- Bois de Boucherville
- Boisé du Tremblay
- Pourtour du mont Saint-Bruno
- Corridor Saint-Hubert / Carignan / Saint-Bruno
- Bois de Brossard / Bois de La Prairie / Carignan

- Milieu humide
- Aire protégée
- Zone agricole
- Réseau vélo métropolitain à l'étude*
- Route panoramique
- P Gare
- P Terminus
- P Stationnement

7. Contributions au PMAD

La mise en œuvre des projets municipaux dans le cadre du Corridor forestier du mont Saint-Bruno doit mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques. Les projets, qui seront partie intégrante de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, doivent donc répondre aux exigences du PMAD.

Contributions du projet du Corridor forestier du mont Saint-Bruno

Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal

Protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains

Augmenter la superficie des aires protégées et le couvert forestier

Favoriser la protection et le renouvellement de la biodiversité

Restaurer et connecter les sites potentiels et existants (réservoirs de biodiversité)

Protéger les milieux naturels et les écosystèmes

Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

Mettre en valeur les composantes de la Trame verte et bleue

Proposer des mesures de connectivité et de mise en réseau

Mettre en valeur les milieux naturels et les attraits récréotouristiques de la région

Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine et la réduction des GES

Offrir aux citoyens un contact privilégié avec la nature

Contribuer à l'identité et à la vitalité de la région métropolitaine ainsi qu'à la qualité de vie de ses citoyens

Contribuer à l'attractivité du Grand Montréal

Bibliographie

Agglomération de Longueuil, 2010. *Plan de conservation et de gestion des milieux naturels*, Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Longueuil, Plan 26, Direction de l'aménagement et du développement du territoire.

Beaulieu, J., Daigle, G., Gervais, F., Murray, S., Villeneuve, C. 2010. *Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, Canards Illimités – Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des Parcs, Québec, 60 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2011. *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 184 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2013. *La Trame verte et bleue du Grand Montréal*, 24 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2009. Bois et corridors forestiers métropolitains, Plan 705-120-01, Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés, 17 décembre 2008.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2003. *Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 22 pages.

Conservation de la Nature du Canada, 2009. *Plan de conservation de l'aire naturelle de la ceinture verte de Montréal – Région du Québec*, 97 pages.

CRÉ Montérégie Est. *Les Montérégiennes : élément du patrimoine du Québec. Diagnostic et enjeux relatifs à la protection et à la mise en valeur des collines montérégiennes*, 2012, McMasterville, Québec, 100 pages.

Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M., Hone, F., *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Service canadien de la faune*, 1999, Environnement Canada, 60 pages.

Gratton, L., *Les Montérégiennes bien plus que des îlots de verdure*. Conservation de la nature du Canada, Colloque les Montérégiennes, un avenir commun, 2008, diaporama, 43 pages.

MRC de La Vallée-du-Richelieu, *Schéma d'aménagement révisé de la MRC La Vallée-du-Richelieu*, 2006. Entré en vigueur le 7 février 2007.

MRC Marguerite D'Youville. *Schéma d'aménagement révisé de la MRC Marguerite D'Youville anciennement MRC Lajemmerais*, 2005, Entré en vigueur le 14 février 2006.

MRC Roussillon, *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Roussillon*, Entré en vigueur le 22 mars 2006.

Nature-Action Québec, *Synthèse des connaissances biologiques - Corridor forestier du mont Saint-Bruno*, 2013, 42 pages.

Ville Longueuil, Arrondissement Le Vieux Longueuil, Centre d'information sur l'environnement de Longueuil et Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec. *Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie*, 2007, 38 pages.